

RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

RÉSIDENCE CLÉRISSE

La Résidence Autonomie Henri-Clérisse, située près des bords de Seine et au coeur de Mantes-la-Jolie, est proche du quartier commerçant, agréable et accueillant. Le projet de vie de la Résidence est d'accueillir des personnes retraitées, valides, autonomes, dans des logements individuels avec leur mobilier personnel. L'objectif est d'assurer une indépendance de vie identique à celle du domicile classique dans un environnement chaleureux et sécurisé. De plus, les résidents peuvent bénéficier, à titre privé, d'un service de soutien ou de maintien à domicile. La gestion globale de la résidence est assurée par le service Seniors de la Ville de Mantes-la-Jolie.

LES ACTIVITÉS COURANTES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE HENRI-CLÉRISSE À MANTES-LA-JOLIE

- > La chorale
- > Les lotos
- > Les activités multimédias (informatiques)
- > La lecture
- > Le Ciné Club
- > Les jeux de société
- > Des échanges de savoir...

- > Déjeuner: Retraité(e) et seul(e) le midi ? Venez déjeuner à la résidence autonomie Henri-Clérisse, 4 rue Henri-Clérisse
- > Chaque année, de mars à août, des sorties culturelles et de loisir sont proposées aux plus de 60 ans.

TARIFS

TARIFS EN VIGUEUR

RÉSIDENCE AUTONOMIE HENRI-CLERISSE

Acte de référence	Objet	Tarif
CA du 14/12/2022	F1	344,55 €
	F1 bis	466,96 €
	F2	591,25 €
	F3	633,62 €
CA du 14/12/2022	Garage	49,68 €
	Serrure porte d'entrée logement	95,80 €
	Clé porte d'entrée logement	23,90 €
	Badge entrée palière bâtiment	21,80 €
	Boîte aux lettres : cylindre et clés	32,70 €

PROGRAMME : PRINTEMPS-ÉTÉ 2024

Cliquez sur la photo pour visualiser le programme ou téléchargez-le sur la droite de cette page

Résidence Henri-Clerisse

Programme
Printemps-Été
2024

2024 © Ville de Mantes-la-Jolie



EPAHD LÉOPOLD BELLAN

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/solidarite/seniors/residences-pour-personnes-agees?>

La résidence médicalisée pour personnes âgées Léopold Bellan de Mantes-la-Jolie est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilité à l'aide sociale. Elle s'adresse aux personnes âgées, à partir de 60 ans, qui ne peuvent plus vivre de manière autonome, et notamment, celles qu'un handicap physique ou psychique lié au grand âge rend totalement ou partiellement dépendantes dans l'accomplissement des actes élémentaires de la vie quotidienne.

Pour plus d'informations, suivez ce lien

www.bellan.fr/page-template3?t=70 (<https://www.bellan.fr/page-template3?t=70>)